



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOC
COMP
CS

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

du référentiel du

Certificat de spécialisation



option

Traction équine
et conduite d'attelages

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un certificat de spécialisation (CS) "Traction équine et conduite d'attelages". Il est associé au référentiel de la certification et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne prétend pas reprendre toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les CS et diplômes en unités capitalisables (UC) renouvelés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016).

Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Mentions légales des photos

<https://www.store.agriculture.gouv.fr/>

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé qu'il soit des photographies est soumise à l'autorisation et à l'accord spécifique du ministère de l'agriculture.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable, à condition que la source soit bien mentionnée.



SOMMAIRE



Présentation du certificat de spécialisation option "Traction équine et conduite d'attelages"	p	5
Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	p	7
1.1 - Evaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes	p	7
1.2 - Présentation et cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Traction équine et conduite d'attelages"	p	9
Champs de compétences et situations professionnelles significatives	p	27
Annexes	p	29
Annexe 1 : Arrêté de création du CS "Traction équine et conduite d'attelages"	p	30

Présentation du Certificat de Spécialisation :

option "Traction équine et conduite d'attelages"

Le certificat de spécialisation (CS) option "Traction équine et conduite d'attelages" est une certification du ministère en charge de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de la conduite d'attelages utilitaires avec des équidés. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation¹. Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Le CS option "Traction équine et conduite d'attelages" est complémentaire des spécialités

- ⇒ "Conduite et gestion de l'entreprise agricole", "Conduite et gestion de l'entreprise hippique" et "Forêt" du baccalauréat professionnel,
- ⇒ "Responsable d'entreprise agricole", "Responsable d'entreprise hippique", "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture" et "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du brevet professionnel.

Il constitue une spécialisation et un approfondissement qui permettent de développer une technicité dans la réalisation de prestations et de travaux avec des équidés attelés, dans au moins deux contextes et deux milieux différents.

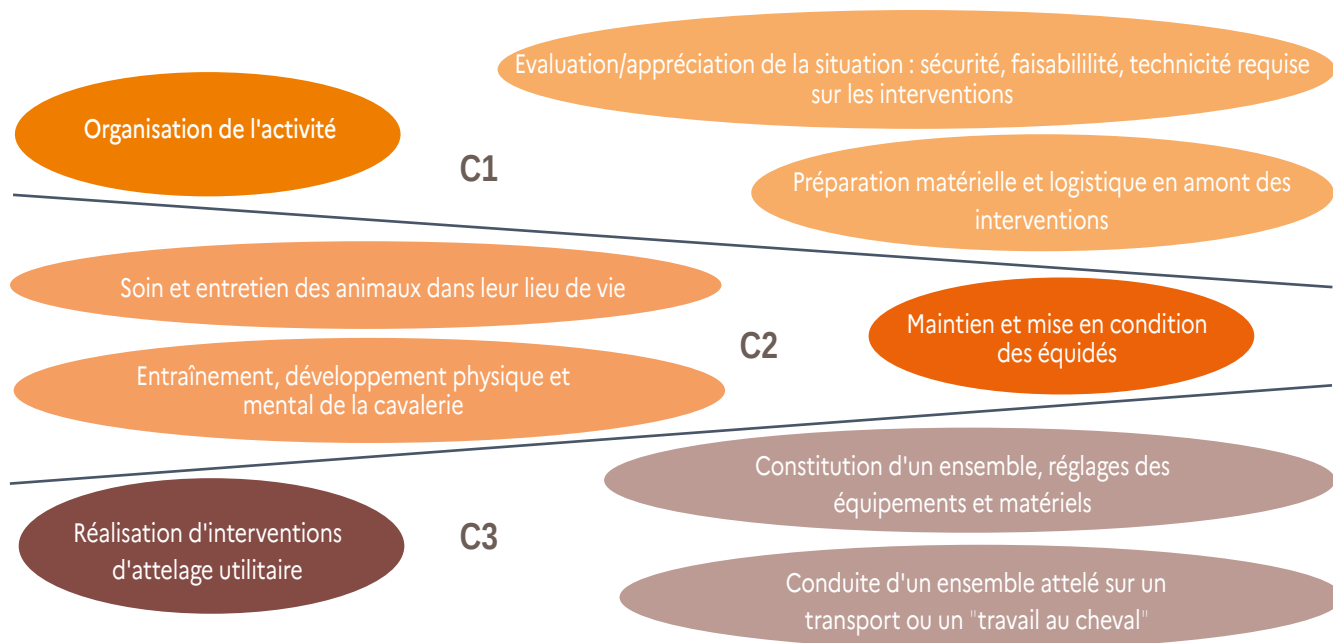
Son titulaire doit être en mesure de conduire un ou deux équidés aussi bien sur une voie de circulation que sur une surface non aménagée, le milieu spécifique dans lequel il opère pouvant être urbain, rural, forestier, agricole ou naturel.

Professionnel de l'attelage utilitaire roulant ou traîné, le meneur titulaire du CS peut être appelé à transporter des personnes, du matériel ou des produits, à collecter des déchets, à débarder du bois, à réaliser des opérations culturales, à entretenir un espace naturel... Il a recours à des techniques de menage, à des équidés et à des matériels spécifiques selon le type de prestations professionnelles sur lesquelles il s'est spécialisé.

Responsable de son piquet d'équidés, de son matériel, du bon déroulement, de la sécurisation et de la réalisation des objectifs de ses interventions, il en assure l'organisation et la préparation en amont, évalue la complexité de la situation par des prises d'informations sur le terrain, entraîne physiquement et mentalement ses équidés aux travaux à réaliser et leur dispense tous les soins nécessaires au quotidien.

¹ Cf. Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Les domaines d'activités spécialisées du CS "Traction équine et conduite d'attelages"



Les conditions d'accès au CS sont variées et tiennent compte de la diversité des parcours des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de vérifier et évaluer les prérequis nécessaires au suivi de la formation et aux passages des épreuves dans les meilleures conditions.

Un CS est une certification organisée et délivrée en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Le référentiel du CS, comme ceux des autres CS et diplômes en unités capitalisables du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), comporte 3 parties :

- ⇒ le **référentiel d'activités** fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du CS et les conditions d'exercice des activités visées par la certification, présente la fiche descriptive d'activités spécialisées (FDAS) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- ⇒ le **référentiel de compétences** comprend la liste des capacités attestées par le CS.
- ⇒ le **référentiel d'évaluation** précise les critères et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et CS en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du CS.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 janvier 2016.

La mise en œuvre du CS est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et CS en UC, le référentiel du CS "Traction équine et conduite d'attelages", le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/cs/cheval>

Mise en œuvre de l'évaluation :

Recommandations et prescriptions

1.1. Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du ministère en charge de l'agriculture, le référentiel de compétences d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en **capacités**.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (Ministère en charge de l'agriculture, 2010).

On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : savoirs, savoir-faire, techniques et gestes, comportements professionnels. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Être capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles significatives de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du ministère en charge de l'agriculture correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'expérience. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées.

L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement.

Le référentiel de compétences comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel d'activités.

Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : **c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module.** Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un CS visant une qualification professionnelle, une évaluation "en situation professionnelle" est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, prendre en compte le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans

le travail demandé - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. Au-delà de la maîtrise d'une situation particulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée. Il est donc nécessaire de vérifier si le candidat est en mesure d'adapter son raisonnement et/ou son action à des variations de la situation et à des situations du même type.

La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les certifications en UC, le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 5 maximum pour le CS "Traction équine et conduite d'attelages". **L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de compétences.**

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles significatives des activités ciblées par le CS. Elle est construite en lien avec les SPS du référentiel du CS d'une part, avec le périmètre de chaque capacité à évaluer d'autre part. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") : cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation d'interventions et de prestations en autonomie, avec un ou deux équidés et un matériel attelé.

Elles peuvent également correspondre à des situations de raisonnement et d'organisation de l'activité : définition des modalités d'intervention, choix des animaux et du matériel approprié, prise de décisions...

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- ⇒ La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe pédagogique, doit faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat.
- ⇒ L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la définition et de la réalisation de prestations ou d'interventions en attelage utilitaire dans les deux contextes de travail retenus.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation sur l'atteinte de chaque capacité au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation - ou l'invalidation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel du CS et, plus précisément, aux critères définis dans le référentiel d'évaluation et aux indicateurs définis par le centre qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur en entreprise et sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

1.2. Présentation et cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Traction équine et conduite d'attelages"

Comme mentionné dans le référentiel de certification, les capacités du CS "Traction équine et conduite d'attelages" doivent toutes être évaluées en situation professionnelle (cf. point précédent : Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités sont constituées par :

- ⇒ les critères généraux déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans les pages suivantes de ce document. Quel que soit le choix de la ou des situations de travail supports de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes. Chaque capacité constitutive d'une capacité globale est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la ou les situations dans laquelle il se trouve et apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.
- ⇒ des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ces indicateurs ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Enfin, des prescriptions particulières d'évaluation peuvent également figurer dans le référentiel d'évaluation. Elles sont également reprises dans ce document.

Rappel de l'obligation de choix sur les supports d'intervention pour l'évaluation et la formation

Conformément à l'arrêté de création du CS, les centres doivent choisir deux contextes d'utilisation des équidés comme supports de la certification parmi les cinq possibles ci-dessous :

- ⇒ transport de personnes
- ⇒ agricole-cultures spécialisées
- ⇒ agricole-cultures de plein champ
- ⇒ forestier
- ⇒ milieu naturel

Rappel des modalités et critères d'évaluation des capacités du CS "Traction équine et conduite d'attelages" en vue de l'obtention des UC correspondantes

NB : Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification des capacités C2 et C3.

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1	Évaluation en situation professionnelle L'épreuve pour valider la capacité C1.1 s'appuiera <i>a minima</i> sur une situation de travail déclinée dans les deux contextes choisis comme supports de certification, en lien avec les SPS du champ "Organisation des interventions d'attelage ou de traction équine".	C1. Organiser des interventions d'attelage ou de traction équine. C1.1 Elaborer une intervention en attelage ou en traction équine	<i>Evaluation des conditions technico-économiques d'une intervention d'attelage ou de traction équine</i> <i>Choix des modalités techniques de l'intervention</i>
	Évaluation en situation professionnelle L'épreuve pour valider la capacité C1.2 s'appuiera <i>a minima</i> sur une situation de travail déclinée dans les deux contextes choisis comme supports de certification, en lien avec les SPS du champ "Organisation des interventions d'attelage ou de traction équine".	C1.2 Préparer une intervention en attelage ou en traction équine	<i>Constitution de l'attelée</i> <i>Préparation matérielle et logistique de l'intervention</i>
UC2	Évaluation en situation professionnelle L'épreuve pour valider la capacité C2.1 s'appuiera sur des situations de travail abondant obligatoirement l'alimentation et la santé, en lien avec les SPS du champ "Entretien et préparation des équidés pour le travail".	C2. Préparer des équidés à des interventions d'attelage ou de traction C2.1 Réaliser le suivi sanitaire et les soins courants des équidés de travail	<i>Evaluation des besoins des équidés</i> <i>Réalisation technique des interventions</i> <i>Relation aux équidés</i>
	Évaluation en situation professionnelle L'épreuve pour valider la capacité C2.2 s'appuiera <i>a minima</i> sur une situation de travail déclinée dans les deux contextes choisis comme supports de certification, en lien avec les SPS du champ "Entretien et préparation des équidés pour le travail".	C2.2 Entraîner des équidés de travail	<i>Evaluation des besoins d'entraînement</i> <i>Mise en œuvre d'une séance d'entraînement pour un ou des équidés</i> <i>Renforcement de la coopération avec le ou les équidés</i>
UC3	Évaluation en situation professionnelle L'épreuve pour valider la capacité C3.1 s'appuiera <i>a minima</i> sur une situation de travail déclinée dans les deux contextes choisis comme supports de certification, en lien avec les SPS du champ "Préparation et conduite des attelages".	C3. Réaliser des interventions d'attelage ou de traction équine C3.1 Préparer un ensemble attelé	<i>Garnissage du ou des équidés</i> <i>Mise à la voiture ou attelage du matériel</i>
	Évaluation en situation professionnelle L'épreuve pour valider la capacité C3.2 s'appuiera sur : • une situation de conduite d'attelage en paire sur la voie publique • <i>a minima</i> une situation d'utilisation des équidés dans chacun des deux contextes choisis comme supports de certification, en lien avec les SPS de ces contextes.	C3.2 Mener un ensemble attelé	<i>Conduite des équidés dans le travail</i> <i>Réalisation technique du travail</i> <i>Coopération avec le ou les équidés</i>

Présentation des capacités professionnelles à évaluer

Pour aider les équipes à construire les différentes situations d'évaluation permettant de vérifier le développement des différentes capacités constitutives du CS "Traction équine et conduite d'attelages" en vue de la délivrance des UC correspondantes, les critères et exemples d'indicateurs sont précédés d'une présentation de chacune de ces capacités.

Cette présentation précise :

- ⇒ le "périmètre" de la capacité : ses contours, ce que le potentiel d'action recouvre,
- ⇒ les situations de travail auxquelles elle correspond en lien avec les SPS qui sont rappelées,
- ⇒ les ressources essentielles, savoirs, techniques et savoirs faire ainsi que les comportements et attitudes professionnels qu'elle mobilise, mais aussi – lorsqu'ils sont identifiés - les éléments clés/centraux qui organisent l'action et les raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation.

Pour faciliter la lecture de la suite du document complémentaire, le professionnel ayant développé la spécialisation visée par le CS est appelé "meneur", indépendamment de toute appellation officielle ou en usage dans les grilles ou conventions collectives relatives au domaine de l'attelage utilitaire. Pour rappel, contrairement à un diplôme, un CS ne vise pas un profil d'emploi complet, mais la maîtrise d'activités techniques ciblées, spécifiques à un domaine précis : à lui seul, le CS ne permet pas de développer l'ensemble des capacités nécessaires à l'exercice d'un emploi.

Le CS "Traction équine et conduite d'attelages" permet d'obtenir le certificat de compétence des conducteurs et convoyeurs (CCCC) dans la catégorie "chevaux".

Aussi, les centres de formation devront s'assurer que les domaines relatifs au transport d'animaux (réglementaires, techniques et scientifiques) sont bien abordés au cours de la formation préparant à la certification, en s'appuyant sur les textes relatifs à ce certificat en matière de contenus.



C1. Organiser des interventions d'attelage ou de traction équine

C1.1. Élaborer une intervention en attelage ou en traction équine

C1.2. Préparer une intervention en attelage ou en traction équine

La capacité C1 recouvre les travaux du meneur relatifs à l'organisation de son activité, en amont des interventions réalisées, afin de préparer et coordonner ces dernières pour obtenir les résultats attendus, conformément à une commande ou aux exigences de ses clients ou aux objectifs qu'il s'est fixés lorsqu'il opère sur ses parcelles.

- ⇒ Il prend les principales décisions organisationnelles et se positionne sur une intervention à réaliser dont il évalue la complexité qu'il met au regard de ses aptitudes, de ses moyens et de sa cavalerie (C1.1)
- ⇒ Il assume la logistique, la préparation du matériel et l'affectation des équidés pour la réalisation de ses interventions attelées (C1.2)

Cette capacité vise donc à organiser, en amont de leur réalisation, des interventions d'attelage ou de traction équine en évaluant leur faisabilité technico-économique, en définissant les modalités techniques adaptées et en les rendant opérationnelles.

Le meneur se positionne sur des travaux et interventions, qu'ils soient pour lui-même ou pour autrui, qui sont dans son champ d'expertise, à savoir les contextes d'intervention sur lesquels il s'est formé, a acquis de l'expérience en situation, sur lesquels également sa cavalerie présente l'éducation et les aptitudes requises.

Il s'assure, pour s'engager sur ces réalisations, de disposer du matériel adéquat et de maîtriser les techniques de menage adaptées afin d'effectuer ses interventions en sécurité et dans le respect de la réglementation en vigueur, du bien-être et de l'intégrité des équidés et des personnes.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C1

Champ de compétences	SPS	Finalité
Organisation des interventions d'attelage ou de traction équine	• Analyse des conditions d'interventions sur le terrain • Partage des choix techniques avec le commanditaire • Préparation matérielle et logistique de l'intervention • Choix du ou des équidés adapté(s) à l'intervention	<i>Construire une réponse appropriée à une demande de prestation ou à un besoin d'intervention identifié sur une parcelle dans le respect de la réglementation.</i>

La capacité C11. Elaborer une intervention en attelage ou en traction équine recouvre les travaux **d'évaluation des conditions d'intervention sur le terrain et de définition des conditions matérielles** que le meneur compte mettre en place avec un ou plusieurs de ses équidés pour répondre à une demande ou un besoin : transport de biens ou de personnes, services aux collectivités, travaux agricoles, débardage...

Il s'agit de la phase **d'analyse et de conception** d'une intervention attelée.

Ces situations sont liées soit :

- ⇒ à la prise d'une commande de prestation sur un chantier extérieur à l'entreprise et/ou à l'élaboration d'une prestation par le meneur pour un nouveau client
- ⇒ à la décision d'effectuer une intervention en traction équine sur ses propres parcelles

Les travaux visés et ce que la capacité C11 mobilise :

Le meneur apprécie l'intérêt et la faisabilité de son intervention, en confrontant les attentes liées aux exigences de la situation et au résultat attendu avec son propre potentiel d'action : niveau d'expertise du contexte d'intervention (forêt, cultures, milieu naturel, attelage en milieu urbain...), adaptation et disponibilité de sa cavalerie, moyens techniques et matériels, temps disponible.

Il prend notamment en compte les aspects de sécurité et de préservation du bien-être des personnes et des équidés : identification des risques sur un itinéraire, évaluation de la difficulté technique d'un chantier, d'un parcours ou d'une intervention, appréciation des efforts de traction à fournir par les équidés...

A partir de ces paramètres, qu'il établit en prenant des informations sur le terrain, en effectuant un repérage sur place et en examinant, le cas échéant, le cahier des charges qui lui est soumis, il élabore une proposition dont il est en mesure d'estimer le coût et la rentabilité dans son activité.

A noter qu'il peut décider de ne pas mener l'activité s'il estime que les conditions ne sont pas favorables (travail trop éprouvant pour les équidés, niveau de dangerosité élevé, rémunération insuffisante...)

A cette étape du travail, le meneur doit envisager toutes les difficultés et les anticiper, afin d'optimiser son organisation et de mettre en œuvre les solutions techniques pour prendre en charge le travail à réaliser.

Il s'appuie pour cela sur sa maîtrise de la lecture du terrain dans chaque contexte de travail envisagé : territoire, milieu d'intervention, cultures ciblées... ainsi que sur la connaissance des réglementations afférentes et sur une solide culture propre à son activité : types d'attelages, d'outils, caractéristiques des équidés ...

Il tient en permanence et pour règles d'action les principes de sécurité, de respect de ses équidés, en gardant une posture professionnelle qui favorise la communication avec un commanditaire ou un client, dans une logique de prestation de service.

Pour la conduite d'une voiture hippomobile sur la voie publique, la maîtrise de la méthode Achenbach dans la tenue des guides est une plus-value et certains commanditaires, notamment les communes, l'exigent. C'est également la méthode retenue par la Fédération Française d'Equitation. Son apprentissage est donc primordial dans la professionnalisation du meneur pour la conduite d'attelages.

La capacité C12 Préparer une intervention en attelage ou en traction équine renvoie aux **travaux d'organisation matérielle et logistique** qui précèdent toute intervention en attelage ou traction équine et vont jusqu'à son démarrage, afin d'en garantir une réalisation conforme aux attentes et sécurisée.

Les situations de travail que la capacité recouvre :

Ces opérations se déroulent principalement sur les lieux de vie des équidés et de stockage des matériels qui seront utilisés pour travailler sur le chantier d'intervention.

A partir du prévisionnel établi lors de la prise de décision d'effectuer le travail, le meneur détermine avec précision ce qu'il va mobiliser, équidés et matériel, en prenant soin de vérifier si les animaux sont aptes à partir sur le terrain et si le matériel ne présente aucune avarie.

Il s'agit d'une étape décisive pour la réussite et la sécurisation des interventions sur le terrain.

Le meneur supervise et effectue, dans le temps qui précède son intervention :

- ⇒ la vérification et la préparation du matériel dédié à l'intervention : voiture ou véhicule hippomobile, tonne à eau, outils de travail du sol, équipements de débardage, matériel d'entretien des espaces végétalisés...
- ⇒ le chargement (et l'arrimage) du matériel d'attelage et de traction en cas de transport sur un chantier d'intervention éloigné nécessitant le transport du matériel
- ⇒ la préparation des approvisionnements et équipements nécessaires aux équidés (alimentation, seaux, protections, licols, pharmacie...)
- ⇒ la vérification de l'état de forme et de santé des équidés, de la ferrure
- ⇒ l'installation et/ou la préparation des éléments de sécurisation du chantier, de signalisation sur la voiture, la vérification de leur conformité
- ⇒ ...

Ce que la capacité C 1.2 mobilise :

Le meneur procède à divers ajustements et essais pour associer un équidé, un harnachement et un matériel attelé, avec une attention particulière lorsque le harnachement a été utilisé pour un autre animal, que le matériel attelé a servi à une autre intervention, que certains éléments n'ont pas encore été associés, etc. Chaque détail est réfléchi en fonction des caractéristiques de la situation de travail envisagée afin de constituer un équipage opérationnel qui progressera sur sa réalisation dans des conditions optimales de sécurité, de confort et de bien-être, quels que soient les difficultés et les aléas qui se présentent.

Il est prudent de prévoir la mise en œuvre d'une solution légèrement différente sur le terrain et de disposer pour cela de suffisamment de matériel complémentaire et/ ou de matériel de rechange.

Le professionnalisme du meneur lui permet de mettre en place une organisation rigoureuse ainsi que des mesures de prévention des incidents et de garantie du déroulement de ses interventions. Il mobilise ses sens de l'observation et sens pratique pour tout prévoir et ne négliger aucun détail, ce qui lui permettra de mobiliser toute son attention sur la conduite de ses équidés et la réalisation technique de son intervention pendant celle-ci.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C1

L'épreuve pour valider la capacité C1.1 s'appuiera *a minima* sur une situation de travail **déclinée dans les deux contextes choisis** comme supports de certification, en lien avec les SPS du champ "Organisation des interventions d'attelage ou de traction équine".

L'épreuve pour valider la capacité C1.2 s'appuiera *a minima* sur une situation de travail **déclinée dans les deux contextes choisis** comme supports de certification, en lien avec les SPS du champ "Organisation des interventions d'attelage ou de traction équine".

C1. Organiser des interventions d'attelage ou de traction équine		
Capacités constitutives de la C1 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C1.1. Élaborer une intervention en attelage ou en traction équine	Évaluation des conditions technico-économiques d'une intervention d'attelage ou de traction équine <i>Le candidat analyse les caractéristiques de l'intervention et repère les risques et les difficultés sur le terrain afin d'évaluer la faisabilité et la rentabilité de l'intervention.</i>	Identification des caractéristiques et des contraintes du terrain (pente, sol, accès, configuration des lieux, environnement...) Prise en compte des conditions météorologiques et de la saison Prise en compte de la fréquentation des lieux, de la circulation Repérage des risques pour les équidés, les personnes et le matériel Estimation des besoins en temps, en force de traction, en ressources matérielles Proposition d'un itinéraire technique, d'une fiche d'intervention, réponse à un cahier des charges Elaboration d'un devis cohérent ...
	Choix des modalités techniques de l'intervention <i>Le candidat met en lien les caractéristiques techniques et les moyens dont il dispose pour élaborer l'intervention.</i>	Préfiguration des conditions nécessaires à la réalisation : nombre d'animaux, types d'animaux, types d'attelage (roulant, traîné, mixte), méthode de menage et d'éducation Sélection des outils et matériels : harnais, outil de travail du sol, voiture, porte-outil... Proposition d'organisation du travail et de planification Régulation de la commande et argumentation des choix ...
C1.2. Préparer une intervention en attelage ou en traction équine	Constitution de l'attelée <i>Le candidat choisit le ou les équidés en fonction de leur potentiel et de leur état de forme, des caractéristiques du lieu et des modalités techniques de l'intervention.</i>	Choix du ou des équidés les plus aptes à réaliser l'intervention : puissance, fond, sang, expérience, réactivité, ... Mise en balance du potentiel des équidés et des exigences de l'intervention Appréciation de l'état de forme du ou des équidés retenus : examen physique complet, observation de la posture et du comportement Vérification de la ferrure et de l'état des pieds Association par compatibilité et expérience (en paire ou en flèche) des équidés si attelage à deux, place et rôle de chacun en fonction de ses dispositions Prise en compte de la charge de travail précédente ou à venir pour les équidés choisis sur une intervention ...
	Préparation matérielle et logistique de l'intervention <i>Le candidat vérifie le matériel et prévoit les approvisionnements nécessaires pour un travail en sécurité de l'équipage sur l'espace d'intervention.</i>	Vérification de l'état du matériel, de sa conformité, de sa fonctionnalité et de sa disponibilité Entretien préalable du matériel et opérations de petite maintenance si nécessaire (nettoyage, serrage, graissage...) Préparation des approvisionnements nécessaires (rations, seaux...) Sélection des équipements nécessaires à la sécurisation du chantier : cônes, gilets, panneaux de signalisation... Préparation du transport des équidés et du matériel si besoin (véhicule, documents...) Coordination avec les partenaires, demande d'autorisations Identification des points d'eaux, points d'attache, zones ombragées, lieu de parcage... ...



C2.1. Réaliser le suivi sanitaire et les soins courants des équidés de travail

C2.2. Entraîner des équidés de travail

La capacité C2 regroupe toutes les situations relatives aux soins et au suivi sanitaire des équidés avec lesquels le meneur travaille ainsi qu'à leur mise en condition physique et mentale pour les maintenir en forme et les préparer à réaliser diverses interventions attelées.

L'entretien des équidés comprend :

- ⇒ Les soins quotidiens (alimentation, abreuvement...), les soins récurrents (parage, ferrure, vermifugation, toilettage...), les soins ponctuels en cas de blessure et les soins de prévention, de confort ou de récupération (C2.1)
- ⇒ L'entraînement spécifique, à pied sans attelage ou attelé, aux travaux auxquels les équidés sont voués et aux situations qu'ils rencontrent dans leur activité (C2.2)

La nature et le dosage de ces pratiques sont ajustés en fonction des périodes de travail et de leur intensité, ainsi

qu'en fonction des besoins des équidés et de leur évolution, que le meneur doit savoir apprécier par une observation aussi fine que constante des animaux, au repos comme au travail, afin de préserver leur santé, leur bien-être et leur envie de travailler avec lui.

Il assure le suivi de l'évolution des équidés et se forge un avis sur leur carrière, il peut prendre la décision de réformer un équidé, de le destiner à de nouveaux travaux, de l'exposer à de nouvelles situations proches de ses expériences, afin de réaliser ou poursuivre sa formation...

A noter, le débouillage n'est pas dans le périmètre de cette capacité, le meneur utilise des équidés déjà éduqués et "mis", même s'il entretient et développe leur potentiel de travail en situation par un entraînement physique et technique qui peut viser certains apprentissages

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C2

Champ de compétences	SPS	Finalité
Entretien et préparation des équidés pour le travail	• Appréciation de l'état de santé des équidés • Adaptation du rationnement et de l'abreuvement des équidés aux périodes de travail • Administration d'un traitement • Préparation d'un équidé à une nouvelle situation dans son contexte de travail • Travail à pied d'équidés destinés à l'attelage ou à la traction	Maintenir le potentiel de travail des équidés en développant une relation harmonieuse entre le meneur et les animaux dans le respect de la sécurité et du bien-être animal.

La capacité C2.1. Réaliser le suivi sanitaire et les soins courants des équidés de travail cible la réalisation des **interventions sur les équidés et leur environnement** afin de les garder dans des conditions optimales de santé, de bien-être, de sécurité et d'aptitude au travail demandé.

Les travaux couverts sont :

- ⇒ L'alimentation des animaux : préparation et distribution des rations, choix des aliments (fourrages et concentrés) en fonction du type d'hébergement, de la possibilité d'accès à l'herbe et de la saison, de la surface..., des caractéristiques du territoire, appréciation de la qualité des aliments, détermination des quantités et des proportions des différents aliments en fonction de l'état corporel, de l'intensité du travail, gestion des transitions alimentaires...
- ⇒ La réalisation des soins courants avant et après le travail, à l'écurie : pansage, soins aux pieds et aux membres, utilisation de techniques, matériels et produits favorisant la récupération...
- ⇒ La surveillance et l'entretien des lieux de vie des équidés : propreté des litières, mangeoires et abreuvoirs, tour des clôtures et entretien des paddocks ou des prés, stabilisation des zones de piétinement et/ou d'affouragement, contrôle et correction des éléments dangereux...
- ⇒ La programmation des interventions des professionnels partenaires (maréchal-ferrant, technicien dentaire équin...), la tenue des documents réglementaires et de traçabilité...
- ⇒ La détection et le repérage des signes fonctionnels sur l'appareil locomoteur, l'apparition de tares, la prise en charge des pathologies courantes (respiratoires, digestives, métaboliques...) avec l'appui du vétérinaire...
- ⇒ L'observation quotidienne des animaux, notamment leurs postures, comportements individuels et sociaux, expressions faciales...

Cette capacité suppose pour le meneur de garder une attention et une vigilance constantes, au quotidien, envers les équidés présents et leurs lieux de vie, dans l'objectif d'adapter les soins à leur apporter et de leur aménager un environnement sûr et favorable.

Pour s'assurer de la bonne santé des animaux, le meneur mobilise des connaissances en hippologie, éthologie et zootechnie, il utilise un large panel de techniques professionnelles pour la manipulation des équidés, adopte un comportement d'homme ou de femme de cheval vis-à-vis de ses équidés ainsi qu'avec les professionnels partenaires.

La capacité C2.2 Entraîner des équidés de travail : cette capacité renvoie aux séances et manipulations effectuées par le meneur sur ses équidés **en dehors des périodes d'utilisation, dans le but de maintenir et entretenir leurs performances au travail et leur engagement dans la coopération.**

Le meneur sait en effet qu'il "faut toujours avoir un cheval prêt" lorsqu'il se rend sur un site d'intervention.

Sont visées dans le périmètre de cette capacité :

- ⇒ Les séances de travail à pied en vue de contrôler la locomotion ou de réaliser une récupération après l'effort (à la longe, aux longues rênes...)
- ⇒ Les séances d'entraînement et d'amélioration de la condition physique des équidés (souffle, force de propulsion...), essentielles en vue des efforts importants demandés pour le débardage, les travaux agricoles
- ⇒ Les séances de recherche d'amélioration de la précision dans la conduite, la réponse aux aides, aux ordres vocaux.
A ce titre, des exercices spécifiques de mise en situation dans un espace aménagé, qui reprennent l'idée du "plateau" de certains permis de conduire, sont indispensables avant de se rendre sur la voie publique : transitions précises, voltes, demi-tours serrés, passages de portes, reculer et remisage etc.
L'installation des codes et leur acquisition pour "mener à la voix" prennent également du temps et nécessitent un travail régulier.
- ⇒ les séances ciblant une remise en confiance, une habitude ou une désensibilisation à un phénomène anxiogène ou potentiellement anxiogène pour l'équidé
- ⇒ ...

Ce que la capacité mobilise :

Le meneur évalue les besoins d'entraînement, programme et organise les différentes séances à conduire avec ses équidés, en s'appuyant sur des techniques professionnelles communes à toutes les activités équestres et spécifiques aux activités attelées.

A partir des constats effectués en situation de réalisation d'une intervention attelée, de l'anticipation des difficultés d'un chantier à venir ou encore lors de l'introduction d'un nouveau matériel, le meneur conçoit et organise des séances d'entraînement ciblées et personnalisées avec ses équidés, inscrites dans une logique de progression dans les apprentissages et de consolidation de la relation homme/équidé ainsi que dans une logique de prévention de l'apparition de douleurs physiques, de dissymétrie, de résistances chez l'équidé.

Il peut être amené à conforter, consolider et développer des comportements spécifiques, à familiariser un équidé avec un nouvel équipement (l'interaction équidé – matériel se prépare), à l'exposer à de nouveaux paramètres, à faire évoluer la configuration de l'attelage, à se rendre sur de nouveaux terrains et cadres d'intervention, **en restant dans les contextes d'intervention retenus pour sa spécialisation.**

C'est la "zone proximale de développement" de l'équidé qui est visée et non une nouvelle destination ou utilisation éloignée de son orientation actuelle, afin de garantir la sécurité de tous et de valoriser son potentiel et ses acquis, tout en accompagnant sa montée en compétences.

Ces entraînements et passages par des situations variées sont aussi utiles au meneur, qui doit entretenir et perfectionner sa propre condition physique, sa gestuelle, ses postures au travail, notamment pour la conduite des équidés et la manipulation des outils et matériels.

Au-delà de son expertise du contexte d'intervention, de sa maîtrise de différentes méthodes de menage (conduite en guides, au cordeau, à la voix...) et de son aisance à mettre en œuvre des techniques de travail à pied des équidés, le meneur mobilise une connaissance et une compréhension fine de leur fonctionnement physique, mental et cognitif afin d'identifier d'une part les apprentissages à réaliser, les groupes musculaires à renforcer, les comportements à rechercher et développer, d'autre part à définir les protocoles de travail adaptés pour répondre à ces besoins.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C2

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C2.

- ⇒ L'épreuve pour valider la capacité C2.1 s'appuiera sur des situations de travail abordant obligatoirement l'alimentation et la santé, en lien avec les SPS du champ "Entretien et préparation des équidés pour le travail"
- ⇒ L'épreuve pour valider la capacité C2.2 s'appuiera *a minima* sur une situation de travail déclinée dans les deux contextes choisis comme supports de certification, en lien avec les SPS du champ "Entretien et préparation des équidés pour le travail"

C2. Préparer des équidés à des interventions d'attelage ou de traction		
Capacités constitutives de la C2 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.1. Réaliser le suivi sanitaire et les soins courants des équidés de travail	Évaluation des besoins des équidés <i>A partir de l'observation régulière des équidés dans leur environnement, le candidat évalue leur état de forme et leur bien-être et repère des anomalies pour décider de la conduite à tenir.</i>	Observation quotidienne des équidés (contrôle de la ferrure, surveillance des plaies de harnachement, palpation des membres, du dos...) Appréciation de l'état sanitaire des lieux de vie des équidés (extérieurs et intérieurs) Tour des clôtures et des paddocks/pâtures Mobilisation des indicateurs de santé et de bien-être Repérage des signes de fatigue, de douleur ou de stress Prise en compte du comportement en groupe, repérage des comportements affiliatifs Suivi de l'état corporel Calcul et adaptation de la ration (dont prise en compte des périodes de repos et de pics de travail) Recherche d'indicateurs de bilan (Analyses fèces, prise de sang...) Planification de la venue des intervenants extérieurs (vétérinaire, dentiste, maréchal, ostéo...) ...
	Réalisation technique des interventions <i>Le candidat met en œuvre en sécurité les techniques spécifiques aux opérations courantes de suivi sanitaire et d'alimentation.</i>	Distribution de l'alimentation et appréciation de la qualité des aliments (fourrages et compléments) Vérification de la propreté et de la disponibilité de l'eau Application de soins locaux (argile, lotions apaisantes, gels rafraichissants...) Administration de traitements prescrits, vermifuges, soins à une plaie, suivi de l'évolution d'une douleur, d'un gonflement ou d'une plaie... Constitution des lots Déplacements en main, mise à l'attache Travail en autonomie et en sécurité ...
	Relation aux équidés <i>Le candidat est vigilant aux réactions des équidés lors des interventions : il adopte un comportement qui les rassure et les met en confiance pour favoriser leur coopération.</i>	Fluidité et précision des gestes lors de la manipulation des équidés Placement par rapport à l'équidé Mobilisation de techniques adaptées à la force, au tempérament et aux réactions des équidés Prise en compte des facteurs extérieurs et de leur perception par les équidés Prise en compte du seuil de tolérance -Utilisation de la voix et de codes vocaux ...

Capacités constitutives de la C2 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.2. Entraîner des équidés de travail	Evaluation des besoins d'entraînement <i>Le candidat repère des besoins d'amélioration du potentiel physique ou de comportements de ses équidés au travail pour définir une stratégie d'entraînement.</i>	Observation des équidés en situation de travail Repérage des résistances et des signes de fatigue, de stress, de manque de réactivité chez un équidé Diagnostic des besoins de progrès physiques (souplesse, endurance, force...) ou comportementaux (concentration, coopération, désensibilisation...) Prise en compte du stade de développement de l'équidé, de sa forme (âge, sexe, état corporel, physiologie...) et de son expérience Elaboration d'une stratégie d'entraînement et planification en fonction des interventions Prise d'avis auprès de pairs, de professionnels plus expérimentés, appui sur des références ...
	Mise en œuvre d'une séance d'entraînement pour un ou des équidés <i>Le candidat fait un choix de situation d'entraînement relatif aux travaux attelés ou de traction et utilise les techniques adaptées pour maintenir ou développer le potentiel des équidés dans le respect du bien-être des équidés et de la sécurité.</i>	Aménagement matériel de séances d'entraînement Mise en place des codes spécifiques, notamment les ordres vocaux Choix d'exercices en lien avec les situations de travail du contexte d'intervention visé : travail à pied, conduite en paire, mise en interaction d'un équidé avec un matériel... Identification des exercices à réaliser selon la visée recherchée (souplesse, puissance, régularité...) Utilisation des techniques d'entraînement cohérentes avec les objectifs (travail sur les ordres vocaux, les aides, la posture...) Recherche de la symétrie, de l'équilibre et de la rectitude Adaptation des outils et des aides à la séance et au niveau d'éducation de l'équidé ...
	Renforcement de la coopération avec le ou les équidés <i>A partir de son observation des réactions de l'équidé, le candidat adapte sa communication et son action pour favoriser l'engagement de l'équidé dans le travail et consolider ses apprentissages.</i>	Ajustement de la voix, des gestes et de la posture en fonction des réactions de l'animal Communication claire, cohérente et adaptée à chaque équidé (notamment en paire) Valorisation des réponses positives de l'équidé Repérage des signaux de fatigue, de saturation et de résistance Prise en compte des capacités de concentration et d'apprentissage de l'équidé Réglage des matériels (notamment embouchure) au moins contraignant, dans le respect de la sécurité ...



C.3. Réaliser des interventions d'attelage ou de traction équine

C3.1. Préparer un ensemble attelé

C3.2. Mener un ensemble attelé

La capacité C3 correspond à la réalisation de différentes interventions d'attelage et de traction équine dans au moins deux contextes spécifiques, **de la mise en place des harnachements et de l'attelage aux matériels ou équipements à la conduite des équidés en situation de travail pour accomplir la prestation attendue.**

Pour le meneur, les objectifs sont de valoriser son activité auprès de sa clientèle lorsqu'il est prestataire ou d'optimiser sa production maraîchère, viticole ou plus largement agricole lorsqu'il travaille pour lui et de s'inscrire dans une logique de prise en compte des enjeux de préservation des ressources communes, de la biodiversité, de l'environnement et des attentes sociétales.

Par sa précision, son faible impact environnemental et l'accueil favorable du public qui lui est réservé, le travail en traction ou en voiture attelée jouit d'atouts considérables pour s'inscrire en complémentarité des travaux mécanisés en matière de débardage, de gestion de milieux naturels, de services urbains ou de travail du sol, en vigne notamment.

Pour couvrir l'ensemble de ses situations professionnelles courantes, le meneur va :

- ⇒ Garnir et atteler une paire d'équidés à un véhicule hippomobile de transport de biens (C3.1)
- ⇒ Garnir un ou plusieurs équidés et le(s) atteler à une voiture, un avant-train, un outil traîné ... en fonction du travail à réaliser (C3.1)
- ⇒ Mener un attelage en paire sur la voie publique (C3.2)
- ⇒ Mener son ensemble sur le terrain et régler les matériels pour conduire la ou les activités prévue(s), dans les deux contextes de travail et milieux spécifiques dont il est expert (C3.2)

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C3

Champ de compétences	SPS	Finalité
Préparation et conduite des attelages	SPS communes • Pose et réglage du harnachement • Attelage du ou des équidés au matériel • Conduite d'un attelage en paire de transport de produits agricoles ou forestiers ou de collecte de déchets, sur la voie publique SPS du contexte Transport de personnes • Conduite d'un attelage en paire avec transport de personnes, en ville • Conduite d'un attelage en paire avec transport de personnes sur des chemins ruraux et forestiers SPS du contexte agricole - cultures spécialisées (vigne, maraîchage) • Buttage ou décavaillonnage • Binage SPS du contexte agricole - cultures de plein champ • Labour • Fanage ou andainage SPS du contexte forestier • Débardage en terrain varié en traîne directe • Empilage de grumes SPS du contexte milieu naturel • Fauchage ou tonte dans un espace naturel • Entretien de berges ou ripisylves	Réaliser les travaux de traction ou les prestations de transport conformément à la commande

La capacité C31. Préparer un ensemble attelé correspond à l'ensemble des opérations de **harnachement, réglage et attelage du matériel en simple, en paire ou en flèche** pour réaliser des activités de transport de personnes ou de biens et des travaux agricoles ou forestiers.

Son objectif premier est de préparer un ensemble fonctionnel et performant, dans un souci d'efficacité dans le travail, de précision et de préservation du milieu s'il s'agit de traction animale et en ménageant l'intégrité des biens et le confort des personnes lors d'un transport.

Les situations de travail couvertes :

Les travaux à réaliser sont multiples, quel que soit le contexte visé, et les solutions techniques à mettre en œuvre au moment de la constitution d'un ensemble adapté varient d'autant :

- ⇒ transport de produits de récolte, de bois, de déchets verts, de déchets ménagers, arrosage des végétaux en ville à la citerne, collecte de sapins avec un tombereau...
- ⇒ transport de personnes, dont ramassage scolaire, convois de touristes, promenades, cérémonies ou célébrations (mariage, obsèques) ...

- ⇒ travaux agricoles avec ou sans avant-train : préparation des sols (labour, déchaumage...), entretien des cultures : buttage/débutage, binage, hersage..., épandage de fumier...
- ⇒ travaux d'entretien des espaces paysagers ou naturels : tonte, broyage de végétaux, arrachage de plantes invasives, entretien des plages et dunes : hersage, griffage, nettoyage des berges...
- ⇒ travaux forestiers : débusquage jusqu'au lieu d'attroupement, débardage vers le lieu de stockage, débusquage de ballots de bois de chauffage, utilisation d'un traineau, d'un trinquet...

Ce que la capacité mobilise :

Selon les réalisations attendues et les caractéristiques ou difficultés potentielles d'une intervention, il choisit et ajuste les équipements des équidés, il **choisit et règle le matériel** en fonction des exigences du terrain : effort de traction à fournir, poids du chargement, nature du sol, pente, type de travaux, difficultés d'accès, manœuvres à envisager ...

Le meneur dispose de matériel et d'animaux adaptés aux prestations qu'il propose et aux travaux qu'il conduit, il doit

toutefois **combiner** sur chaque intervention **ces moyens de production**, les associer de façon judicieuse et assurer la mise en place et le réglage précis du matériel pour obtenir des résultats satisfaisants en termes **de qualité du travail, de confort des équidés et de sécurité**.

Ces situations nécessitent d'ajuster le matériel adéquat sur l'équidé et la constitution d'un ensemble suit un **protocole** ordonné à décliner en fonction de la configuration (simple v/s paire, attelage roulant v/s outil trainé, collier v/s bricole...) : les appareils du harnais sont posés dans un ordre précis pour garnir l'équidé et sont réglés aussi bien à la taille de l'équidé et adaptés à sa morphologie qu'en fonction de l'attelage qui va suivre et du travail à réaliser.

Dans tous les cas, il revient au meneur la **responsabilité de la vérification** exhaustive des points de sécurité, notamment les connexions entre harnachement et matériel attelé.

Il s'appuie sur une compréhension fine des atouts et contraintes dans l'utilisation de tel ou tel matériel (collier v/s bricole, traits ou chaines, menage en guides ou au cordeau...) et mobilise les procédés induits en toute connaissance de cause, avec toutes les précautions qui s'imposent.

Il est à ce titre particulièrement vigilant lors de la mise à la voiture ou à l'outil des équidés dont il exige l'immobilité pendant l'attelage.

La capacité C3.2 Mener un ensemble attelé renvoie au travail de **conduite d'un à deux équidés attelés à un matériel hippomobile** dans deux contextes d'intervention spécifiques **et** à la conduite d'un attelage en paire sur la voie publique pour un transport de biens.

Les objectifs du meneur sont d'une part, de **mener un attelage en sécurité** et dans le respect du bien-être des équidés, d'autre part de **fournir un travail ou une prestation** qui réponde aux attendus techniques et économiques précisés en amont.

Les équidés sont physiquement très sollicités lorsqu'ils travaillent attelés, leur meneur a donc en permanence le souci de rechercher confort et optimisation du fonctionnement de leurs chaines musculaires : contact sur les guides en attelage roulant notamment, contrôle de la régularité de la vitesse, vigilance à la résistance du matériel attelé au contact du sol du fait de sa profondeur, du chargement... Il surveille leurs réactions et adapte le rythme de progression de l'ensemble, en particulier sur les passages difficiles (terrain en dévers, fortes descentes et montées, sol lourd, peuplement forestier dense...).

Les travaux réalisés et ce que la capacité mobilise, décliné sur les contextes spécifiques :

En fonction du contexte d'intervention, le meneur détermine des objectifs et retient des points d'attention différents :

- ⇒ la conduite d'un attelage sur la voie publique et en milieu urbain sur un circuit ou un parcours nécessite de prendre en compte le code de la route et les réglementations spécifiques, d'adopter une conduite fluide pour évoluer dans un environnement dynamique, de mettre en priorité la sécurité et le confort des passagers s'il y en a, de mettre en œuvre une méthode de menage sécurisée (« au carré ») et d'entretenir en permanence un contact franc et moelleux sur les guides, dans le respect de la bouche des équidés...
- ⇒ la réalisation de travaux agricoles implique une adaptation et un réglage des outils, y compris en cours de travail, la coordination entre traction et travail du sol, la prise en compte des contraintes de terrain (étroitesse des rangs, accès difficile, pente, pointe...), une grande précision dans la conduite pour ne pas blesser les ceps de vigne par exemple, le maintien d'un rythme lent et d'une rectitude absolue, une bonne condition physique du meneur, de l'aisance dans le maniement des outils, une transmission des ordres essentiellement par la voix pour garder les mains libres...
- ⇒ le travail en milieu naturel et en milieu forestier impose d'utiliser du matériel adapté au terrain varié et parfois peu stable, une communication fine avec les équidés pour franchir les difficultés, une attention aux milieux sensibles, aux zones humides (prise en compte des contraintes écologiques), aux jeunes plants...

S'il semble peu réaliste d'exiger d'un seul meneur et d'un seul équidé la capacité à réaliser des interventions de tout type dans n'importe quel contexte ou milieu, la maîtrise d'interventions variées dans deux contextes différents leur permet d'avoir une activité complète et viable.

Le meneur doit avoir construit pour cela des compétences en agronomie et techniques culturales, en écologie et entretien des zones naturelles, en exploitation forestière et récolte de bois sur lesquelles il se base pour fonder et adapter ses choix lorsqu'il conduit ses équidés attelés.

Dans tous les cas, il a recours aux techniques les plus opérantes et sécurisées pour lui-même, les tiers et les équidés.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C3

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les 2 capacités constitutives de la capacité C3.

- ⇒ L'épreuve pour valider la capacité C 3.1 s'appuiera *a minima* sur une situation de travail **déclinée dans les deux contextes choisis** comme supports de certification, en lien avec les SPS du champ "Préparation et conduite des attelages"
- ⇒ L'épreuve pour valider la capacité C 3.2 s'appuiera sur :
 - une situation de conduite d'attelage **en paire sur la voie publique**
 - *a minima* une situation d'utilisation des équidés **dans chacun des deux contextes choisis** comme supports de certification, en lien avec les SPS de ces contextes.

C3. Organiser des interventions d'attelage ou de traction équine		
Capacités constitutives de la C3 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C3.1. Préparer un ensemble attelé	Garnissage du ou des équidés <i>Le candidat dispose les pièces de harnachement et effectue les différents réglages en fonction des caractéristiques des équidés et du travail à effectuer pour leur assurer un confort optimal et un travail en sécurité.</i>	Vérification de l'état et de la propreté du matériel (cuir, boucles) Vérification de la sécurité des pièces supportant les plus gros efforts Application d'une procédure ordonnée pour poser le harnais Gestuelle fluide Respect de la sensibilité tactile de l'équidé Ajustement des préréglages en fonction du modèle de l'équidé, optimisation de sa locomotion Installation d'éléments de confort (padd, tapis, mousses) Observation constante de l'attitude de l'équidé ...
	Mise à la voiture ou attelage du matériel <i>Le candidat attèle en sécurité le ou les équidés et effectue les vérifications et les réglages des équipements en fonction du travail à réaliser pour obtenir un ensemble attelé fonctionnel et fiable.</i>	Installation sur une zone sécurisée, organisation de l'espace et prise en compte des facteurs extérieurs Application d'une procédure ordonnée Vérification des connexions entre le harnachement et le matériel (traits, chaînes, brancards, timon...) Adaptation des réglages sur le matériel attelé en fonction du sol, du parcours, de la charge, du type de travail à effectuer... Réglage des équipements de la voiture Contrôle de l'ensemble attelé (stabilité, fonctionnalité, sécurité, confort pour l'équidé...) Observation permanente des réactions du ou des équidés ...

Capacités constitutives de la C3 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C3.2. Mener un ensemble attelé	Conduite des équidés dans le travail <i>Le candidat ajuste ses demandes au cours du travail afin de maintenir les équidés dans des conditions optimales de locomotion et d'effort et d'assurer la sécurité de l'ensemble.</i>	Lien main-bouche : utilisation de la méthode appropriée selon la situation et le matériel utilisé, en fonction du contexte de travail Utilisation d'ordres clairs, de codes vocaux efficaces Maîtrise de la méthode Achenbach pour conduite d'un attelage roulant sur la voie publique Rythme adapté et régulier Précision du tracé Prise d'information sur les équidés menés par des repères sensoriels : visuels, auditifs, tactiles Observation de l'attitude et des postures de l'équidé (fonctionnement du dos, position de l'encolure, poussée des postérieurs...) Réactivité et adaptation sur les difficultés à négocier (demi-tour, dévers, sol irrégulier, descente forte...) Contrôle de l'effort de traction Posture dynamique, liante et ergonomique ...
	Réalisation technique du travail <i>Le candidat met en œuvre les techniques adaptées à la nature et au contexte de l'intervention afin de répondre aux attendus.</i>	Mise en œuvre des techniques spécifiques à l'intervention Ajustement des réglages du matériel en cours de travail Qualité et conformité de la réalisation (au regard de la commande, des objectifs fixés, des engagements pris...) Application des principes d'ergonomie (posture du meneur) favorisant la réduction de la pénibilité du travail et des risques associés Respect de la réglementation liée au contexte d'intervention Attention à l'environnement (peuplement forestier, zones naturelles sensibles...) Travail en autonomie et en sécurité ...
	Coopération avec le ou les équidés <i>A partir de sa perception des résistances et de son observation continue de l'attitude du ou des équidés, le candidat favorise par sa communication la compréhension des ordres et le maintien de l'engagement dans le travail.</i>	Valorisation des réponses positives chez l'équidé Individualisation des demandes (en paire ou en flèche) Encouragement des équidés sur les difficultés Prise en compte des signes de résistance ou de fatigue (arrêt spontané, mouvements de tête, position des oreilles, naseaux dilatés, fouaillements de queue...) Adaptation de sa posture et de ses aides au vu des réactions des équidés ...

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS option "Traction équine et conduite d'attelages"

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS "Traction équine et conduite d'attelages".

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements¹... – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les activités visées par le CS. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence ces activités. Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences.

1. L'analyse du travail réalisée ne retient que les « ressources » qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- ⇒ Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- ⇒ Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- ⇒ Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques en lien avec la réalisation d'interventions ou de prestations mobilisant des équidés attelés.

Toutes les activités sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement et le cadre réglementaire de l'activité lié au contexte d'intervention.

Champs de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS)
du CS "Traction équine et conduite d'attelages"

Champ de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalité
Organisation des interventions d'attelage ou de traction équine	- Analyse des conditions d'interventions sur le terrain - Partage des choix techniques avec le commanditaire - Préparation matérielle et logistique de l'intervention - Choix du ou des équidés adapté(s) à l'intervention	Construire une réponse appropriée à une demande de prestation ou à un besoin d'intervention identifié sur une parcelle dans le respect de la réglementation
Entretien et préparation des équidés pour le travail	- Appréciation de l'état de santé des équidés - Adaptation du rationnement et de l'abreuvement des équidés aux périodes de travail - Administration d'un traitement - Préparation d'un équidé à une nouvelle situation dans son contexte de travail - Travail à pied d'équidés destinés à l'attelage ou à la traction	Maintenir le potentiel de travail des équidés en développant une relation harmonieuse entre le meneur et les animaux dans le respect de la sécurité et du bien-être animal
Préparation et conduite des attelages	SPS communes - Pose et réglage du harnachement - Attelage du ou des équidés au matériel - Conduite d'un attelage en paire de transport de produits agricoles ou forestiers ou de collecte de déchets, sur la voie publique SPS du contexte transport de personnes - Conduite d'un attelage en paire avec transport de personnes, en ville - Conduite d'un attelage en paire avec transport de personnes sur des chemins ruraux et forestiers SPS du contexte agricole - cultures spécialisées (vigne, maraîchage) - Buttage ou décavaillonnage - Binage SPS du contexte agricole - cultures de plein champ - Labour - Fanage ou andainage SPS du contexte forestier - Débardage en terrain varié en traîne directe - Empilage de grumes SPS du contexte milieu naturel - auchage ou tonte dans un espace naturel - Entretien de berges ou ripisylves	Réaliser les travaux de traction ou les prestations de transport conformément à la commande

ANNEXE



Annexe 1 :

Arrêté de création du CS "Traction équine et conduite d'attelages" du 25 avril 2025

NB : Le référentiel du CS est également annexé à l'arrêté : il n'est pas reproduit ici.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 25 avril 2025 portant création de l'option « traction équine et conduite d'attelages » du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2512700A

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-167 à D. 811-167-8 ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2017 portant création de l'option « responsable d'entreprise agricole » du brevet professionnel et fixant les conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2024 fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer à leurs apprenants une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces en date du 4 mars 2025 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 18 mars 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un certificat de spécialisation option « traction équine et conduite d'attelages ».

Cette option est préparée dans les établissements d'enseignement habilités selon l'arrêté du 13 janvier 2014 susvisé.

Art. 2. – L'option « traction équine et conduite d'attelages » du certificat de spécialisation agricole est définie par un référentiel de diplôme.

Celui-ci comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

Le référentiel de diplôme figure en annexe I du présent arrêté.

Art. 3. – Le certificat de spécialisation « traction équine et conduite d'attelages » s'appuie sur le référentiel des diplômes du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 27 février 2017, du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique » défini par l'arrêté du 22 août 2011, du baccalauréat professionnel spécialité « Forêt » défini par l'arrêté du 6 janvier 2022, du brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 9 mars 2017, du brevet professionnel option « responsable d'entreprise hippique » défini par l'arrêté du 18 mai 2012, du brevet professionnel option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture » défini par l'arrêté du 12 janvier 2023 et du brevet professionnel option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage » défini par l'arrêté du 12 janvier 2023, susvisés.

Le certificat de spécialisation option « traction équine et conduite d'attelages » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Art. 4. – Conformément à l'article D. 167-3-1, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

1° Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée ci-après :

- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « forêt » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole » ;
- d'un baccalauréat professionnel spécialité « conduite de productions horticoles » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable d'entreprise hippique » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage » ;
- d'un brevet professionnel option « responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « gestion forestière » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACSE) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « développement de l'agriculture des régions chaudes » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACS'AGRI) ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « viticulture-œnologie » ;

2° Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

3° Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « traction équine et conduite d'attelages » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Art. 5. – Le certificat de spécialisation option « traction équine et conduite d'attelages » est délivré aux candidats ayant acquis les trois unités capitalisables constitutives du diplôme :

- UC1 : Organiser des interventions d'attelage ou de traction équine ;
- UC2 : Préparer des équidés à des interventions d'attelage ou de traction ;
- UC3 : Réaliser des interventions d'attelage ou de traction équine.

Art. 6. – Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme du certificat de spécialisation option « utilisation et conduite d'attelages de chevaux » peuvent se voir délivrer une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) conformément aux dispositions prises par l'arrêté du 16 juillet 2024 susvisé.

Art. 7. – Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « traction équine et conduite d'attelages » comporte au moins 400 heures en centre. La durée de la formation en milieu professionnel est au moins de 12 semaines conformément à l'article D. 811-167-4 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'article D. 811-167-5 du code rural et de la pêche maritime, les durées minimales de formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites après positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat d'apprentissage est d'une année. La formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « traction équine et conduite d'attelages » comporte au moins 400 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Art. 8. – Le certificat de spécialisation option « traction équine et conduite d'attelages » est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience en application des dispositions du code du travail.

Art. 9. – Les dispositions du présent arrêté s’appliquent à compter du 1^{er} janvier 2026.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation accordées pour le certificat de spécialisation option « utilisation et conduite d’attelages de chevaux » issu de l’arrêté du 5 novembre 2018 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation agricole « utilisation et conduite d’attelages de chevaux » sont caduques.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation sont accordées pour le certificat de spécialisation option « traction équine et conduite d’attelages » créé par le présent arrêté.

Art. 10. – A compter du 1^{er} janvier 2026, les inscriptions de candidats au certificat de spécialisation option « utilisation et conduite d’attelages de chevaux » issu de l’arrêté du 5 novembre 2018 susvisé ne sont plus possibles.

Les candidats ayant débuté le certificat de spécialisation option « utilisation et conduite d’attelages de chevaux » créé par l’arrêté du 5 novembre 2018 susvisé avant le 1^{er} janvier 2026, bénéficient de ces dispositions jusqu’à la fin de leur parcours.

En cas d’échec à l’examen, les candidats conservent le bénéfice des blocs de compétences validés, mais ils ne peuvent plus prétendre à la validation du certificat de spécialisation option « utilisation et conduite d’attelages de chevaux » issu de l’arrêté du 5 novembre 2018 susvisé. Ces candidats doivent obligatoirement s’inscrire à la préparation du certificat de spécialisation option « traction équine et conduite d’attelages » créé par le présent arrêté.

Les candidats ayant préparé l’option « utilisation et conduite d’attelages de chevaux » du certificat de spécialisation agricole, peuvent bénéficier, sur demande, de correspondances entre les unités obtenues et celles constitutives du certificat de spécialisation « traction équine et conduite d’attelages » créé par le présent arrêté, dans la limite de validité de la version créée par le présent arrêté.

Les tableaux des correspondances applicables, sur demande du candidat, figurent en annexe II du présent arrêté.

Art. 11. – L’arrêté du 5 novembre 2018 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation agricole « utilisation et conduite d’attelages de chevaux » est abrogé à compter du 31 décembre 2027.

Art. 12. – L’arrêté du 10 juillet 2000 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation agricole « débardage à traction animale » est abrogé au lendemain de la publication de l’arrêté.

Art. 13. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 avril 2025.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général adjoint,
chef du service de l’enseignement technique,*
L. MAURER



L'Institut Agro - Direction Eduter

26 Bd du Docteur Petitjean

BP 87 999

21079 DIJON cedex

Juillet 2026